

AVIS PUBLIC

N° 2020-011

4e séance extraordinaire

Suivant les dispositions de l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), avis public vous est donné de ce qui suit :

Il y aura séance extraordinaire du conseil municipal, le 10 novembre 2020, à compter de 19 h 30, à la salle du conseil située au 2 rue de l'école à Chute-aux-Outardes.

Toute la population y est invitée.

DONNÉ à Chute-aux-Outardes ce 10^e jour de novembre 2020.

Le directeur général et
Secrétaire-trésorier,



Rick Tanguay

